



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE PALLUAU
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil dix-neuf, le **VINGT-QUATRE OCTOBRE**, le conseil municipal de PALLUAU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Robert BOURASSEAU – maire.

Présents : MM. Pascal AVRIT – Robert BOURASSEAU - Guillaume BUTEAU – Patrick GINEAU - Bruno MARTEAU – Pascal TRETON – MMES Marcelle BARRETEAU - Eléna BOULIAU – Monique DIERCKENS - Émilie JULLIEN

Excusée : Muriel BROCHARD – **Pouvoir** de Cédric IDIER pour Robert BOURASSEAU

Secrétaire de séance : Guillaume BUTEAU **Présents 10 Votants 11**

Convocations adressées le 18/10/2019 **CRS publié** le 28/10/2019

7.10 – SERVICE ASSAINISSEMENT

20198D7

TARIFICATION DE LA REDEVANCE AU 1^{ER} JANVIER 2020

Sur proposition de Monsieur le maire,

Vu le code général des collectivités,

Où le rapport de Marcelle BARRETEAU, adjointe aux finances,

VU l'étude réalisée en 2015 portant sur l'équilibre du service assainissement et son actualisation de 2019,

Vu la délibération du 28 août 2008 par laquelle le conseil municipal décide d'exploiter en régie le service assainissement à compter du 1^{er} janvier 2009,

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de fixer ainsi le tarif de la redevance assainissement à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- | | |
|--------------------------------|------------|
| ➤ Abonnement | 34,00 € HT |
| ➤ Par mètre cube d'eau facturé | 1,50 € HT |

PRÉCISE que cette délibération est reconductible dès lors que la collectivité n'adopte pas de nouvelle délibération.

CHARGE Monsieur le maire de notifier cette décision à STGS chargée de la facturation.

Suivent les signatures au registre.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme à Palluau
Robert BOURASSEAU – maire

Signé par : Robert Bourasseau
Date : 28/10/2019
Qualité : Maire de Palluau